Image not found or type unknown

Assistante médicale

Par **Assmed45**, le **09/07/2022** à **07:39**

Bonjour, je suis assistante médicale, employée sous la convention collective des employés de cabinet médicaux.

Je travaille pour un docteur spécialisé, il part régulièrement en conventions, ou pose une journée par ci par là hors vacances. Et dans ces cas il par 2-3 jours et m'impose de poser 1-2-3 jours de CP à chacune de ses absences. À ce rythme en 3 mois je perds déjà 10 jours de CP. De ce fait je n'aurais pas mes 5 semaines de CP à poser en semaine "entière". Est ce légal s'il vous plaît ? Merci.

Par **youris**, le **09/07/2022** à **09:56**

Bonjour,

en principe, c'est l'employeur qui détermine les congés annuels des ses salariés mais l'employeur doit respecter certaines règles en particulier celles de votre convention collective.

voir ce lien : congés payés

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés